

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 09/270 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT UN COMPLEMENT D'ACTIONS AU PROGRAMME REGIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE 2009/2010 (PLATEFORME DE QUALIFICATION DES METIERS DE BOUCHE)

---

#### SEANCE DU 14 DECEMBRE 2009

L'An deux mille neuf, et le quatorze décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ALESSANDRINI Alexandre, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, COLONNA Christine, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCOTTO Monika, SISCO Henri, VERSINI Sauveur

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille  
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme CASTELLANI Pascaline  
Mme ALIBERTINI Rose à M. ALESSANDRINI Alexandre  
M. ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph à Mme BIANCARELLI Gaby  
Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique à Mme MOZZICONACCI Madeleine  
Mme ANGELI Corinne à Mme SCOTTO Monika  
M. ANGELINI Jean-Christophe à M. BIANCUCCI Jean  
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à M. MONDOLONI Jean-Martin  
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène  
M. CHAUBON Pierre à Mme FILIPPI Geneviève  
Mme COLONNA-VELLUTINI Dorothee à M. SISCO Henri  
Mme DELHOM Marielle à M. OTTAVI Antoine  
Mme GORI Christiane à M. GALLETTI José  
M. MARCHIONI François-Xavier à M. DOMINICI François  
Mme NIVAGGIONI Nadine à Mme COLONNA Christine  
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne  
Mme RICCI Annie à Mme GUERRINI Christine  
Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme NATALI Anne-Marie  
Mme RISTERUCCI Josette à Mme GUIDICELLI Maria  
M. STEFANI Michel à M. BUCCHINI Dominique

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

PROSPERI Rose-Marie, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Edmond, TALAMONI Jean-Guy.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code des Marchés Publics,
- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** la loi n° 2004.809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales,
- VU** la délibération n° 09/023 AC de l'Assemblée de Corse du 9 mars 2009 portant adoption du Budget Primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'année 2009,
- VU** la délibération n° 09/137 AC de l'Assemblée de Corse du 20 juillet 2009 portant adoption du Budget Supplémentaire de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'année 2009,
- VU** la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 5 novembre 2009,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,
- APRES** avis de la Commission du Développement Social et Culturel,

**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE PREMIER :****APPROUVE :**

- le marché attribué au CFA de Haute-Corse par la Commission d'Appel d'Offres : « Plate forme de qualification métiers de bouche (Boulangier, Poissonnier, Boucher) »,
- la rémunération des stagiaires correspondante,

tels qu'ils figurent dans le tableau annexé à la présente délibération.

**ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à :

- signer et exécuter le marché public ainsi que les autres pièces administratives se rapportant à ces marchés,
- signer les agréments de rémunération des stagiaires,
- individualiser les crédits du Fonds Social Européen dans le cadre des cofinancements avec la Collectivité Territoriale de Corse.

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 14 décembre 2009

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Camille de ROCCA SERRA

**ANNEXE**